



Mon dossier médical est perdu

Par Pripri, le 24/01/2011 à 16:44

Bonjour,

Je vais tenter de faire au plus simple.

Juin 2010, je me réveille avec un problème de vu, je passe des examens prescrits par mon ophtalmologue. La conclusion indique entre autre de consulter à l'hopital un service spécilisé.

Août 2010, je consulte. Le Pr m'indique qu'il souhaite me revoir en décembre. Le temps passe pas de nouvelles au sujet de la prescription dont il m'a parlé.

Je me déplace, sa secrétaire prends le message. Elle devait me rappeler fin décembre au plus tard début janvier mais rien.

19 janvier 2011 médecine du travail, le médecin me déclare inapte, mais ne souhaite pas se prononcer avant d'avoir les conclusions du Pr.

Il me fait un courrier allant dans ce sens que je donne en main propre à la secretaire du Pr et là j'apprends que mon dossier est perdu.

Aujourd'hui en arrêt de travail car celui-ci devient trop pénible.

J'ai démarché auprès de la séurité sociale pour connaitre mes droits, la demande d'un protocole de soin est lancé, mon médecin traitant s'est chargé d'en faire la demande à partir des examens réalisés au mois de juin et non sur l'expertise du Pr.

La médecine du travail met en "attente" ses conclusions pour mon inaptitude.

Je sens bien que si je ne prends pas les choses en mains cela n'avancera pas, le fait est que j'ai un problème de vu qui me prends la tête que mon dossier et perdu et qu'il ne me rappelle même pas pour refaire des examens ?

J'ai repris rendez-vous à l'hopital mais je n'ai pas rendez-vous avant avril. J'expédie demain un fax à la secretaire pour dire que je reprennais rendez-vous et que je serai ravie d'annuler celui-ci si mon dossier était retrouvé.

Ai-je raison de procéder ainsi ?

Qui doit payer la facture ? Je suppose que la sécurité sociale ne va pas aimer la blague.

Merci par avance pour votre aide.